



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 73714

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la filière éducative de l'enseignement agricole. Le corps professoral dépendant de ce ministère forme, avec une attention particulière et un grand professionnalisme, les générations dans ce secteur d'activité. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend proposer pour valoriser les acteurs de cette filière et les moyens pour leur mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Au sein du système éducatif, l'enseignement agricole propose une pédagogie originale dans des établissements à taille humaine, dispensant des formations qui préparent aux métiers du monde agricole, de l'environnement et de la sécurité sanitaire. Les objectifs de l'année 2005-2006 - réussite scolaire et insertion professionnelle - s'inscrivent dans le cadre des priorités gouvernementales. Grâce à un accompagnement personnalisé, l'enseignement agricole obtient des taux élevés de réussite aux examens (80 %) et d'insertion professionnelle (85 %). Le monde du travail est étroitement associé à cet enseignement, par exemple au sein des conseils d'administration des établissements, des jurys d'examen et des commissions d'élaboration des programmes d'enseignement. Le ministre de l'agriculture et de la pêche porte une attention particulière à la qualité de cet enseignement. Il convient, à cet égard, de rappeler que, dans un contexte budgétaire difficile, les crédits sont en augmentation de 2,3 % en 2005. Le projet de loi de finances pour 2006 fait apparaître une progression sensible des crédits de l'enseignement agricole, à hauteur de 61 millions d'euros. Cet effort permet en particulier de revaloriser les dépenses en faveur du personnel et de budgétiser de nouvelles cotisations sociales. Selon les nouvelles dispositions induites par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), c'est dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » que le budget de l'enseignement technique agricole est actuellement soumis au vote du Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73714

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8619

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11266